



Intercontinental Network for the Promotion of Social Solidarity Economy
Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire
Red intercontinental de promoción de la economía social solidaria

Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes en économie sociale au Québec

Considérant que les femmes représentent **71 % de la main-d'œuvre en économie sociale au Québec** et que celles-ci jouent un rôle prépondérant au sein de l'économie sociale, tant comme fondatrices d'entreprises, administratrices, salariées et bénéficiaires ;

Considérant que, malgré le rôle économique, social et politique majeur des femmes en économie sociale au Québec, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas acquise tant en matière d'égalité salariale, de diversité des choix de carrières ou encore d'accès aux ressources économiques et politiques. Que **cette même égalité n'est pas ou peu documentée** tel qu'en atteste l'absence de données genrées ou d'études en la matière. Que la discrimination systémique vécue par les femmes existe aussi en économie sociale ;

Considérant, sur le plan international, que les femmes représentent plus de 50 % de la population, qu'elles fournissent 67 % des heures de travail, mais **ne gagnent que 10 % du revenu** et sont donc les premières touchées par la pauvreté et la précarisation ;

Considérant que l'ÉSS, avec comme objectif de favoriser l'efficacité, l'égalité et le développement durable, possède des atouts pour résorber ces inégalités (structures démocratiques, changement social, primauté des individus sur le capital etc.) ;

Le Chantier de l'économie sociale, ses administrateurs et administratrices, membres et partenaires s'engagent :

- À assurer la transversalité d'une perspective de genre dans ses politiques et ses projets, notamment par la mise en œuvre systématique de l'Analyse différenciée selon les sexes (ADS) lors de la mise en œuvre de ses projets ;
- À reconnaître et souligner le rôle des femmes en économie sociale notamment en diffusant les données genrées disponibles et en adoptant une communication non-sexiste sur ces plateformes web, réseaux sociaux et autres outils promotionnels ;
- À documenter, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, la question des femmes en économie sociale ou à soutenir et promouvoir cette veille informative auprès des partenaires disposant de cette expertise pour le faire ;
- À soutenir l'entrepreneuriat collectif au féminin au Québec, dans la continuité du projet mené sur cette thématique par le Chantier, en adaptant les modes de financement actuels aux besoins des femmes et en établissant des collaborations avec les réseaux et les organisations qui accompagnent les femmes entrepreneures en s'appuyant sur une approche systémique adaptée aux femmes ;
- À s'outiller sur la question de l'égalité et de ses enjeux dans le secteur de l'économie sociale puis à former et sensibiliser les acteurs et actrices de l'économie sociale sur ce thème ;
- À assurer l'égalité et la diversité au sein même de leur structure que ce soit dans les espaces de gouvernance, les instances décisionnelles ou encore au sein des équipes de travail (parité et diversité au sein du C.A, égalité et équité salariale, politique de conciliation famille-travail, politique d'égalité et de diversité au sein des ressources humaines etc.)
- À favoriser la création de lieux de concertation et d'échanges pour aborder la question de l'égalité tant au niveau international, provincial, régional et local, notamment en misant sur des alliances avec le mouvement des femmes ;
- À se doter d'indicateurs adaptés pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des engagements précédemment nommés.

